



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la
protection des populations

Services vétérinaires - santé et protection
des animaux et de l'environnement

Arrêté n° DDPP 76-22-205 du – 6 JUIL. 2022
Portant enregistrement d'un élevage de vaches laitières par l'EARL FERME DES MURS à TERRES DE CAUX (76640)

Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- Vu le Code de l'environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, L.513-1, R.512-46-1 à R.512-46-30;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND , préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux dépôts de papier et carton relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1530 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié « relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2018 et ses annexes 1 à 8 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°22-014 du 1^{er} avril 2022 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

- Vu la demande présentée le 13 décembre 2021 par l'EARL FERMÉ DES MURS dont le siège social est situé au « 50 rue de l'Etang - Bermonville » à TERRES DE CAUX (76640) pour la création de deux bâtiments de stabulation pour génisses et vaches laitières en vue de l'augmentation de l'effectif de l'élevage de vaches laitières (rubrique 2101-1b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement), implantés à la même adresse ;
- Vu le dossier technique annexé à la demande d'enregistrement, notamment les plans du projet et la justification de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé dont l'aménagement n'est pas sollicité ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 fixant les jours et les heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- Vu les observations du public lors de la consultation publique qui a eu lieu entre le 12 janvier et le 9 février 2022 ;
- Vu le rapport de l'inspection de l'inspecteur de l'environnement faisant suite à l'inspection du 26 janvier 2022 ;
- Vu le projet de rapport de l'inspection de l'inspecteur de l'environnement et le projet d'arrêté transmis à l'exploitant par courriel le 28 juin 2022 ;
- Vu les observations présentées par l'exploitant par courriel en date du 29 juin 2022 ;
- Vu le rapport de l'inspection du 29 juin 2022 de l'inspecteur de l'environnement pour information au préfet ;

Considérant,

que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales susvisé et que le respect de celles-ci permet de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

que la demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif de l'installation, remis dans un état compatible avec le zonage du document d'urbanisme en vigueur au moment de l'arrêt ;

que la sensibilité du milieu naturel ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation environnementale ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

ARRÊTE

TITRE 1. PORTÉE DE L'ENREGISTREMENT, CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'ENREGISTREMENT

ARTICLE 1.1.1. EXPLOITANT, DURÉE, PÉREMPTION

Les installations d'élevage de l'EARL FERME DES MURS (SIRET 45261966100013), représenté par Monsieur Samuel BREANT cogérant, dont le siège social se situe au 50 rue de l'Étang - Bermonville - à TERRES DE CAUX (76640), faisant l'objet de la demande susvisée du 13 décembre 2021, sont soumises à enregistrement.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

ARTICLE 1.2.1. LISTE DES INSTALLATIONS CONCERNÉES PAR UNE RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Rubrique	Libellé de l'installation	Caractéristiques de l'installation	Régime (*)
2101 - 2 - b	Elevage de 151 à 400 Vaches Laitières - VL	220 VL	E
1530-2	Stockage de paille ou de fourrage > 1 000 m ³ et < 20 000 m ³	3 450 m ³	D
2102	inférieur au minima de 50 bovins à l'engraissement	40 *	RSD

D : régime soumis à la déclaration

E : régime soumis à l'enregistrement

RSD : régime soumis au Règlement Sanitaire Départemental

* : 40 taurillons et génisses de viande

Les plans d'extraits cadastraux des 3 sites sont en **annexe 1**.

ARTICLE 1.2.2. NATURE DES INSTALLATIONS

SITE 1 - "50 RUE DE L'ETANG - BERMONVILLE" À TERRES DE CAUX

AFFECTATION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ANIMAUX DANS LES BÂTIMENTS DE L'INSTALLATION

Bâtiments	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Remarques
B1.1 Stabulation vaches laitières	50 logettes - 50 VL	2 rangées de logettes dos à dos Aire d'exercice sur caillebotis	- le lisier de l'aire d'exercice est stocké dans la fosse sous caillebotis (STO1) - alimentation distribuée aux cornadis - ventilation statique
B1.2 Stabulation vaches laitières	60 logettes - 55 VL	2 rangées de logettes dos à dos Aire d'exercice sur caillebotis	- le lisier de l'aire d'exercice est stocké dans la fosse sous caillebotis (STO2) - alimentation distribuée aux cornadis - ventilation statique
B1.5 Stabulation vaches laitières	70 logettes - 65 VL	3 rangées de logettes Aire d'exercice sur caillebotis	- le lisier de l'aire d'exercice est stocké dans la fosse sous caillebotis (STO5) - alimentation distribuée aux cornadis - ventilation statique
Laiterie et salle de traite	Traite par l'arrière 2x15 postes double équipement		Les eaux vertes et blanches sont collectées dans la fosse sous caillebotis STO3

B1.3 Stabulation vaches tarées et taureau	55 places - 50 VT +1 taureau	Aire de couchage paillée Aire d'exercice raclée	- le fumier de l'aire de couchage est curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - le fumier de l'aire d'exercice est raclé vers la fumière FUM. Le purin est stocké dans ST04. - alimentation distribuée au cornadis - ventilation statique
B1.4 Stabulation génisses	15 places 10 G1 + 5 G2	Stabulation en aire paillée intégrale	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée - ventilation statique
B1.6 Stabulation veaux	30 places 25 G0	Niches à veaux et igloos collectifs	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée - ventilation statique
B2 Stabulation veaux	30 places 20 G0	Niches à veaux et igloos individuels	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée - ventilation statique
B3 projet Stabulation génisses	90 places 60 G0 + 10 G1 + 10 Génisses viande < 1 an	Stabulation en aire paillée intégrale avec marche auto nettoyante	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée au cornadis - ventilation statique
B4 Stabulation génisses et taurillons	80 places 60 G1 + 10 G2 + 5 T0 + 5 T1	Stabulation en aire paillée intégrale	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée au cornadis - ventilation statique

LISTE DES OUVRAGES DE STOCKAGE

Bâtiments de stockage		Paille, lin et matériel
STO1 Fosse à lisier sous caillebotis	Fosse sous caillebotis Volume réel : 550 m ³ - Volume utile : 462 m ³ Profondeur : 2,50 m	- stockage du lisier issu de la stabulation B1.1 - stockage des eaux de lavage de la salle de traite issues de STO3 - transfert de STO1 vers STO4
STO2 Fosse à lisier sous caillebotis	Fosse sous caillebotis Volume réel : 750 m ³ - Volume utile : 630 m ³ Profondeur : 2,50 m	- stockage du lisier issu de la stabulation B1.2 - transfert de STO2 vers STO4
STO3 Fosse à lisier sous caillebotis	Fosse sous caillebotis Volume réel : 50 m ³ - Volume utile : 42 m ³ Profondeur : 2,50 m	- stockage des eaux de lavage de la salle de traite - transfert de STO3 vers STO1
STO4 Fosse à lisier	Fosse circulaire couverte Volume réel : 450 m ³ - Volume utile : 413 m ³ Profondeur : 3 m	- stockage des jus de la fumière FUM - stockage des lisiers de STO1 et STO2 - stockage des jus de silos S1, S2 et S3
STO5 Fosse à lisier sous caillebotis	Fosse sous caillebotis Volume réel : 888 m ³ - Volume utile : 746 m ³ Profondeur : 2,50 m	- stockage du lisier issu de la stabulation B1.5 projet
STO6 Poche à lisier	Poche à lisier de 500m ³	- stockage de lisiers issus de STO4
FUM Fumière	Fumière couverte surface : 210 m ³	- stockage du fumier issu de l'aire d'exercice de B1.3
S1 Silo plat	silo 2 murs pour le stockage de cultures dérobées (raygrass) capacité : 325 m ³	- collecte des jus par un regard et transférés dans STO4
S2 silo plat	silo 2 murs pour le stockage de luzerne capacité : 290 m ³	- collecte des jus par un regard et transférés dans STO4
S3 silo plat	silo 2 murs pour le stockage de cultures dérobées (raygrass) capacité : 290 m ³	- collecte des jus par un regard et transférés dans STO4

S4 silo plat	silo 2 murs pour le stockage d'ensilage de maïs capacité : 740 m ³	- le taux de matière sèche est supérieur à 27. L'ensilage ne produit donc pas de jus
S5 silo plat	silo 2 murs pour le stockage d'ensilage de maïs capacité : 740 m ³	- le taux de matière sèche est supérieur à 27. L'ensilage ne produit donc pas de jus
S6 silo plat	silo 2 murs pour le stockage d'ensilage de maïs capacité : 2 000 m ³	- le taux de matière sèche est supérieur à 27. L'ensilage ne produit donc pas de jus
Cellules de stockage aliment	Aliments veau	- 1 cellule de 8 t

SITE 2 - "L'ORVASSON HAMEAU" À EPINAY SUR DUCLAIR

Bâtiment	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Remarques
B5 Stabulation génisses	25 places 10 G1 + 10 génisse de viande de 1 à 2 ans	stabulation en aire paillée intégrale	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée au cornadis - ventilation statique
Bâtiment de stockage	-	-	- stockage de lin, céréales, fourrage et matériel

SITE 3 - "LE FROC" À BEUZEVILLE LA GRENIER

Bâtiment	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Remarques
B6 Stabulation génisses	10 places 10 génisse de viande > 2 ans	stabulation en aire paillée intégrale	- fumier curé tous les 2 mois pour stockage aux champs - alimentation distribuée au cornadis - ventilation statique
Bâtiment de stockage	-	-	- stockage de paille et lin

Les plans masses des 3 sites sont en **annexe 2**.

ARTICLE 1.2.3. SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les installations autorisées sont situées sur la commune, parcelles et lieux-dit suivants :

1.2.3.1. Trois sites d'élevage

Site	50 rue de l'Etang		L'Orvasson hameau	Le Froc
Commune	Terres de Caux (Bermonville)		Epinay sur Duclair	Beuzeville la Grenier
Section cadastrale	0A	ZL	ZC	ZD
N° parcelles	1028, 1030	28, 29, 30	36, 38	2, 12

Les installations mentionnées à l'article 1.2.2 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection de l'environnement.

1.2.3.2. Plan d'épandage

n° d'ilot	Commune	Identification
1.1 à 1.5 2.1 à 2.5 3.1 à 3.3 4.1, 4.16, 4.3, 4.4, 7.1 à 7.3	Terres de Caux	Culture
4.10 à 4.15 4.2	Terres de Caux	Prairie

4.5 à 4.9		
11	La Cerlangue	Prairie
12.1 à 12.4 14, 16.1, 16.4, 16.5, 16.6 162.1 à 162.4	Epinay sur Duclair	Culture
13.1 à 13.5	Epinay sur Duclair	Prairie
16.2, 16.3	Epinay sur Duclair	Pature
17.1 à 17.4 18	Ste Marguerite sur Duclair	Culture
21.1 à 21.4 23.5, 25.1, 25.3	Beuzeville la Grenier	Culture
23.1 à 23.4 24.1, 24.2 23.1 à 23.4 24.1, 24.2, 25.2	Beuzeville la Grenier	Pature
22.1 à 22.4	Parc d'Anxtot	Pature
22.5 à 22.7	Parc d'Anxtot	Culture
161.1 à 161.4	Saint Paer	Culture

Le registre parcellaire est en **annexe 3**.

CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 1.3.1. CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Les installations d'élevage et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 13 décembre 2021.

Elles respectent les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales applicables.

CHAPITRE 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

ARTICLE 1.4.1. ARRÊTÉS MINISTÉRIELS DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

S'appliquent à l'établissement les prescriptions des textes mentionnés ci-dessous :

- l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'arrêté ministériel du 30 septembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux dépôts de papier et carton relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 1530 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

CHAPITRE 1.5. CHANGEMENT D'EXPLOITANT-CESSATION D'ACTIVITÉ

Au cas où la société est amenée à céder son exploitation, le nouvel exploitant ou son représentant en fait la déclaration au préfet dans les formes prévues à l'article R.512-68 du code de l'environnement.

S'il est mis un terme au fonctionnement de l'activité, l'exploitant est tenu d'en faire la déclaration au moins trois mois avant la date de cessation, dans les formes prévues à l'article R.512-46-25 du code de l'environnement, et de prendre les mesures qui s'imposent pour remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

CHAPITRE 1.6. MISE A L'ARRÊT DÉFINITIF

Après l'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant le descriptif de la demande d'enregistrement pour un usage agricole sur la commune de TERRES DE CAUX.

TITRE 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

CHAPITRE 2.1. COMPLÉMENTS DES PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les prescriptions générales de l'article 13 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié sont complétées par celle de l'article 2.1.1. ci après :

ARTICLE 2.1.1. RISQUE INCENDIE

Au vu des dimensions des bâtiments, le débit minimal d'eau de défense contre l'incendie requis est de 240 m³/h pendant 2 heures. Des extincteurs disposés dans les différents bâtiments des 3 sites, sont accessibles en toutes circonstances.

* * *

Les prescriptions générales de l'article 27 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié sont complétées par celle de l'article 2.1.2. ci après :

ARTICLE 2.1.2. ÉPANDAGE

L'îlot présent dans la 'Réserve naturelle nationale et Natura 2000' est exclu de l'épandage.

TITRE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS

ARTICLE 3.1. DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article L.514-6 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Conformément aux dispositions de l'article R.514-3-1 du code de l'environnement, il peut être déféré auprès du tribunal administratif de ROUEN :

" 1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Sans préjudice du recours gracieux mentionné à l'article R. 214-36, les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°."

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Conformément aux dispositions de l'article R. 414-2 du code de la justice administrative, les personnes de droit privé autres que celles chargées de la gestion permanente d'un service public non représentées par un avocat, peuvent adresser leur requête à la juridiction par voie électronique au moyen d'un téléservice accessible par le site www.telerecours.fr. Ces personnes ne peuvent régulièrement saisir la juridiction par voie électronique que par l'usage de téléservice.

ARTICLE 3.2. PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

- une copie de l'arrêté d'enregistrement est déposée à la mairie de TERRES DE CAUX et peut y être consulté ;
- un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de TERRE DE CAUX pendant une durée minimale d'un mois.

Le maire de TERRES DE CAUX fait connaître par procès-verbal, adressé à la préfecture de la Seine-Maritime, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant une durée minimale de 4 mois.

ARTICLE 3.3. EXÉCUTION – AMPLIATION

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, le maire de TERRES DE CAUX, le directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime, l'inspection des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

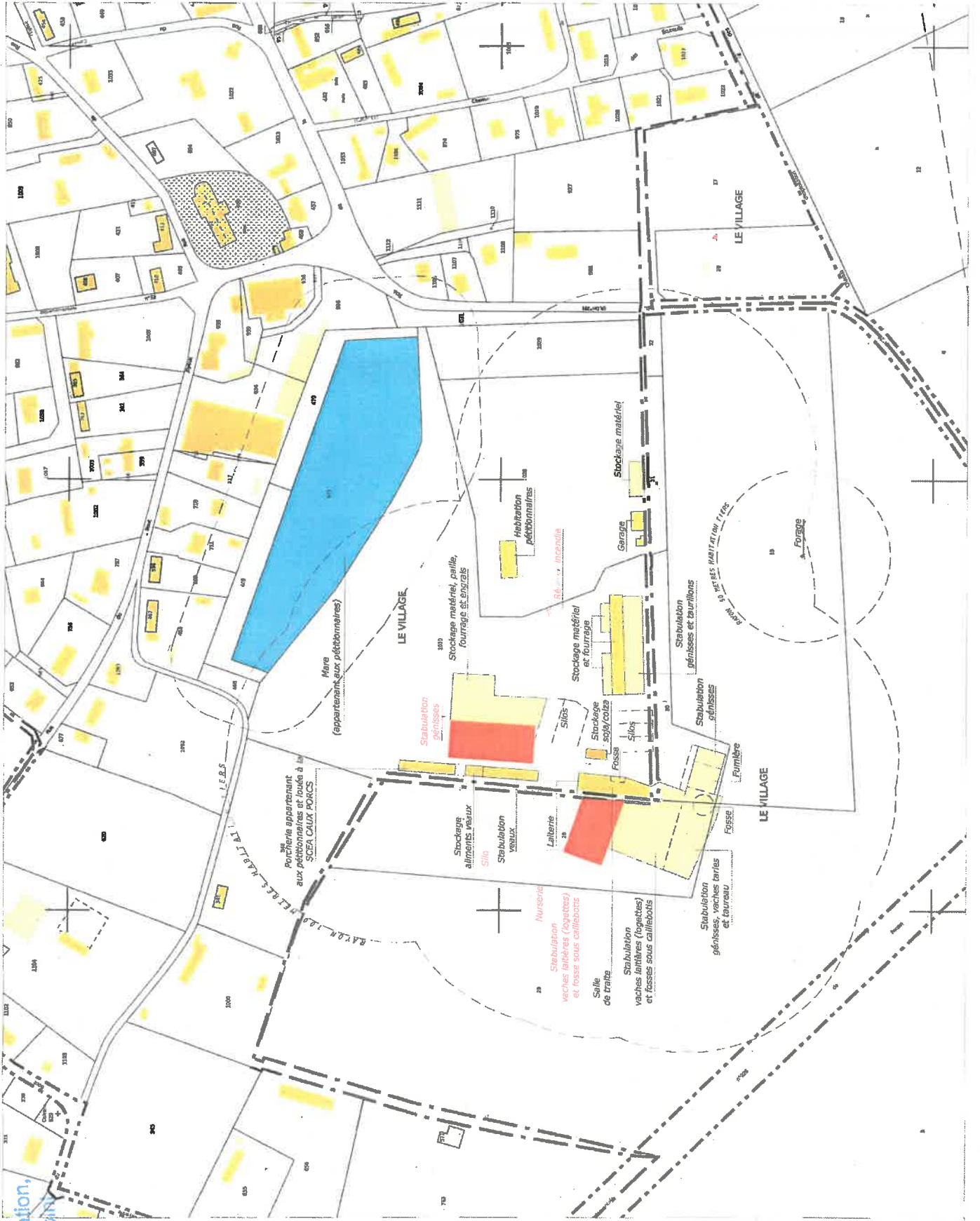
Rouen, le - 6 JUIL. 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime,
et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,



Aurélien DIOUF

Annexe 1a



pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint

A. DIOUF

Aurélien DIOUF



EARL FERME DES MURS
Commune de
TERRES DE CAUX
50 Rue de l'Etang - Bermonville

EXTRAIT CADASTRAL
SITE n° 1 : ETAT PROJET

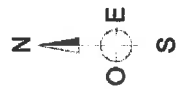
1/2000

Annexe 1b

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint

A. Ouf

Aurélien DIOUF



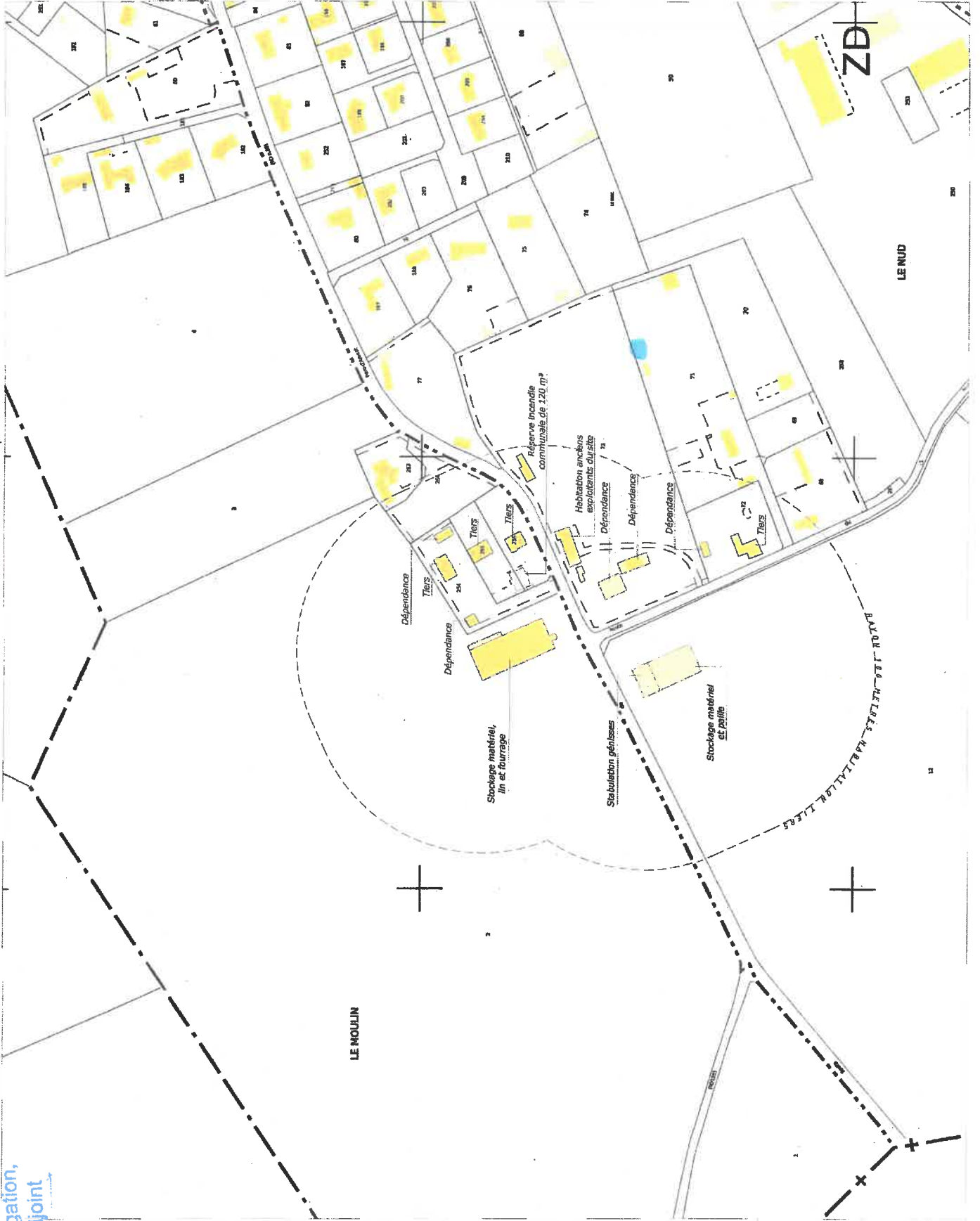
EARL FERME DES MURS
Commune de
EPINAY SUR DUCLAIR
L'Orvasson hameau

EXTRAIT CADASTRAL
SITE n° 2 : ETAT PROJET

Annexe 1a

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint

Aurélien DIOUF



EARL FERME DES MURS
Commune de
BEUZEVILLE LA GRENIER
Le Froc

EXTRAIT CADASTRAL
SITE n° 3 : ETAT PROJET

1/2000

Annexe 2 b

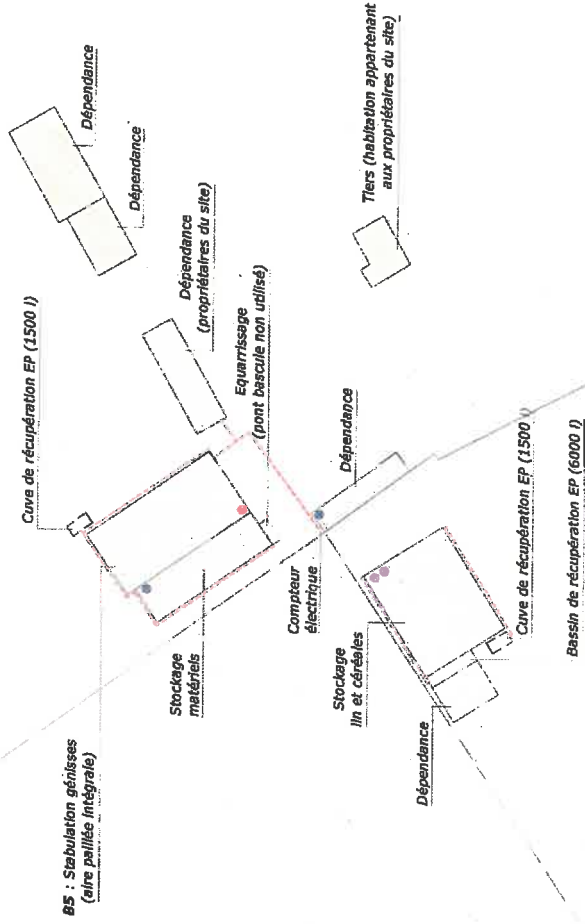
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint



Aurélien DIOUF

Légende	
	Appâts dératization
	Extincteur à poudre polyvalent ABC
	Réseau électrique
	Réseau Eaux Pluviales

Bâtimens	Situation projet
BS : stabulation en aire paillée intégrale (ruminer compact), 25 places	10 GI + 10 Génisses vande de 1 à 2 ans



EARL FERME DES MURS

Commune de
EPTWAY SUR DUCLAIR
L'Orvasson hameau

PLAN DE MASSE
SITE n° 2 : ETAT PROJET
1/1000

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint

Annexe 2c

EARL FERME DES MURS

Commune de
BEUZEVILLE LA GRENIER
Le Proc

PLAN DE MASSE
SITE n° 3 : ETAT PROJET

1/1000


Aurélien DIOUF

Bâtiments	Situation projet
B6 : stabulation en aire paillée intégrale (Nunter compact), 25 places	10 Génisses vlande > 2 an



EP vers milieu naturel

Stockage matériel, lin et fourrage

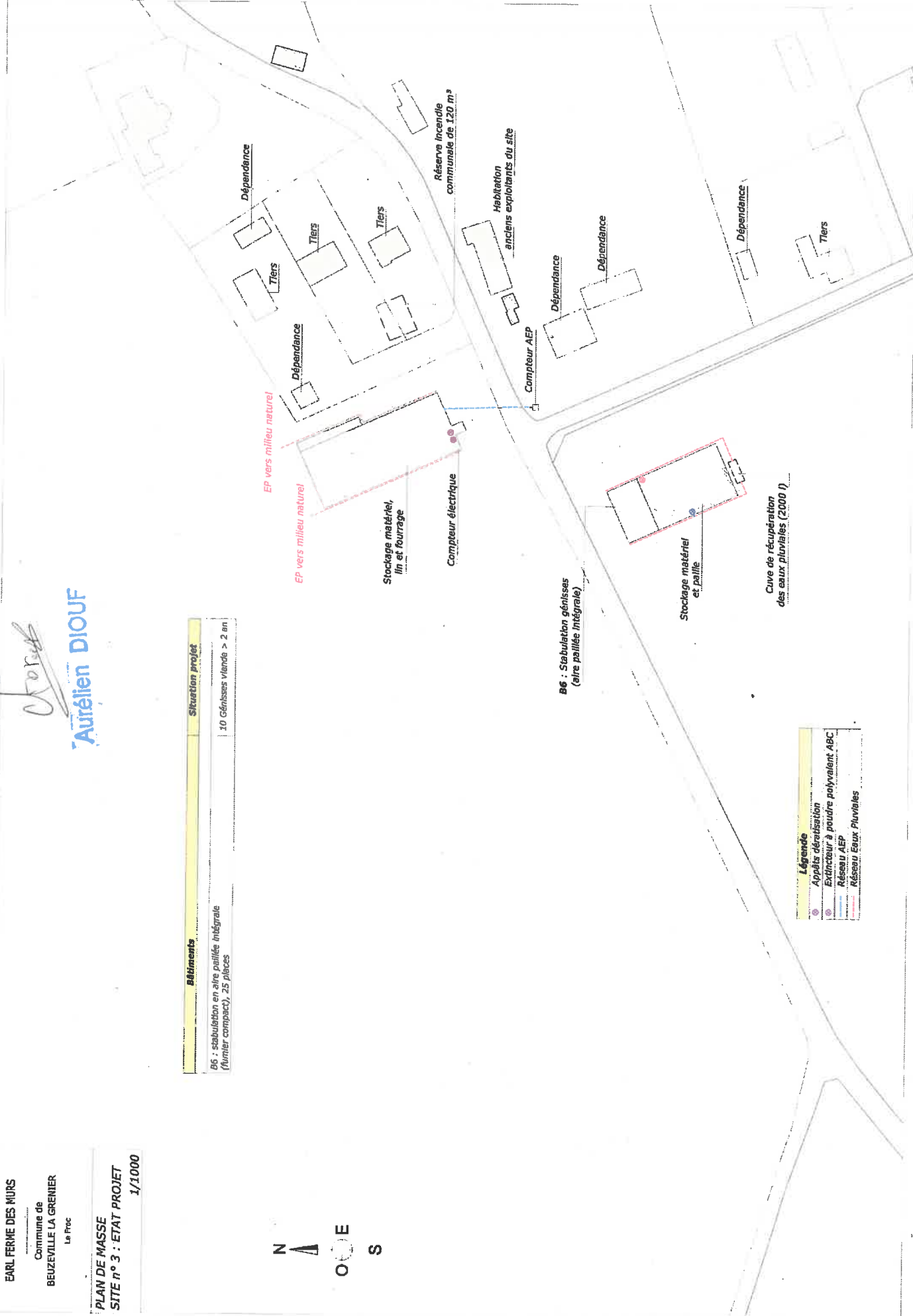
Compteur électrique

B6 : Stabulation génisses (aire paillée intégrale)

Stockage matériel et paille

Cuve de récupération des eaux pluviales (2000 l)

Légende	
	Appâts dératization
	Extracteur à poudre polyvalent ABC
	Réseau AEP
	Réseau Eaux Pluviales



Aurélien

Aurélien DIOUF

SURFACES EPANDABLES DU PARCELLAIRE (détaillées)

Exploitant : **EARL FERME DES MURS**

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe.	SPE	Surf. excise	Raisons d'exclusions	Apaisade	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 1 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux
Références cadastrales de l'lot :
Dep : 76 Commune : 258
ZI-0012 ZI-0014 ZI-0015 ZI-0049 ZI-0050

1	1.1	Culture		0.72	Fumier (15m) Lisier		0,58 0,72 0,58	0,14 0,00 0,14	tiers tiers tiers	2	2	ZI 0014	
1	1.2	Culture		0.79	Fumier (15m) Lisier		0,64 0,79 0,64	0,15 0,00 0,15	tiers tiers tiers	2	2	ZI 0015	
1	1.3	Culture		1.77	Fumier (15m) Lisier		1,61 1,64 1,61	0,16 0,13 0,16	tiers / Bétoire Bétoire tiers / Bétoire	2	2	ZI 0012	
1	1.4	Culture		13.91	Fumier (15m) Lisier		13,07 13,52 13,07	0,84 0,39 0,84	tiers / Bétoire Bétoire tiers / Bétoire	2	2	ZI 0050	
1	1.5	Culture		3.51	Fumier (15m) Lisier		3,51 3,51 3,51	0,00 0,00 0,00		2	2	ZI 0049	
				20.70	Fumier Lisier		19,41 19,41 1,29	1,29 1,29 1,29					

Total Lot 1

Lot 2 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux
Références cadastrales de l'lot :
Dep : 76 Commune : 258
ZK-0001 ZK-0003 ZK-0012 ZK-0021 ZK-0024 ZK-0025

2	2.1	Culture		1.14	Fumier (15m) Lisier		1,13 1,13 1,13	0,01 0,01 0,01	Bétoire Bétoire Bétoire	2	1	ZK 0001	
2	2.2	Culture		8.95	Fumier (15m) Lisier		8,95 8,95 8,95	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0012	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 2 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux
 Références cadastrales de l'lot : ZK-0001 ZK-0003 ZK-0012 ZK-0021 ZK-0024 ZK-0025
 Dep : 76 Commune : 258

2	2.3	Culture		10,99	Fumier Fumier (15m) Lisier		10,99 10,99 10,99	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0003	
2	2.4	Culture		1,08	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,08 1,08 1,08	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0025	
2	2.5	Culture		0,14	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,14 0,14 0,14	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0021	
Total Lot 2				22,30	Fumier Lisier		22,29	0,01					

Lot 3 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux
 Références cadastrales de l'lot : ZK-0006 ZK-0007 ZK-0010
 Dep : 76 Commune : 258

3	3.1	Culture		10,91	Fumier Fumier (15m) Lisier		10,50 10,90 10,50	0,41 0,01 0,41	tiers tiers tiers	2	1	ZK 0010	
3	3.2	Culture		5,01	Fumier Fumier (15m) Lisier		5,01 5,01 5,01	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0006	
3	3.3	Culture		0,43	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,43 0,43 0,43	0,00 0,00 0,00		2	1	ZK 0007	
Total Lot 3				16,35	Fumier Lisier		15,94	0,41					

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bd de H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Apprécié	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	------------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 4 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux
 Références cadastrales de l'lot : 0A-0345 0A-0348 0A-0763 0A-1028 0A-1029 0A-1030 ZL-0028 ZL-0029 ZL-0030 ZL-0031 ZL-0032 ZL-0033
 Dep : 76 Commune : 258

4	4.1	Culture		0.81	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,12 0,77 0,12	0,69 0,04 0,69	0,11 0,11 0,11	2	3	0A 0345	
4	4.10	Prairie		1.01	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,90 0,90 0,90	0,11 0,11 0,11	0,11 point d'eau 0,11 point d'eau	2	4	0A 1028	
4	4.11	Prairie		0.04	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,04 0,04 0,04	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	2	2	ZL 0032	
4	4.12	Prairie		0.10	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,10 0,10 0,10	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	2	2	ZL 0031	
4	4.13	Prairie		0.11	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,11 0,11 0,11	0,00 0,00 0,00		2	2	ZL 0030	
4	4.14	Prairie		2.76	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		2,11 2,11 2,11	0,65 0,65 0,65	Puits 50m Puits 50m Puits 50m	2	2	ZL 0033	
4	4.15	Prairie		2.05	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,88 1,88 1,88	0,17 0,17 0,17	Puits 50m Puits 50m Puits 50m	2	2	ZL 0029	
4	4.16	Culture		0.03	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,03 0,03 0,03	0,00 0,00 0,00		2	2	ZL 0033	
4	4.2	Prairie		0.41	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,25 0,41 0,25	0,16 0,00 0,16	0,16 0,00 0,16	2	2	0A 0763	
4	4.3	Culture		0.85	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,85 0,85 0,85	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	2	2	0A 0763	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occip. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	B de H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Abptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	-----------	---------	------------------------	--------------

Lot 4 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux Dep : 76 Commune : 258
 Références cadastrales de l'lot : 0A-0345 0A-0348 0A-0763 0A-1028 0A-1029 0A-1030 ZL-0028 ZL-0029 ZL-0030 ZL-0031 ZL-0032 ZL-0033

4	4.4	Culture		3.03	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		3,03 3,03 3,03	0,00 0,00 0,00		2	2	ZL 0029	
4	4.5	Prairie		2.68	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		2,20 2,63 2,20	0,48 0,05 0,48	tiers tiers tiers	2	2	ZL 0029	
4	4.6	Prairie		0.62	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,28 0,60 0,28	0,34 0,02 0,34	tiers tiers tiers	2	4	0A 0348	
4	4.7	Prairie		0.91	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,91 -0,91 0,91	0,00 0,00 0,00		2	2	ZL 0028	
4	4.8	Prairie		1.63	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,96 0,96 0,96	0,67 0,67 0,67	tiers / point d'eau point d'eau tiers / point d'eau	2	4	0A 1030	
4	4.9	Prairie		0.35	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,07 0,26 0,07	0,28 0,09 0,28	tiers / point d'eau point d'eau tiers / point d'eau	2	4	0A 1029	
Total Lot 4				17.39	Fumier Lisier		13.84 13.84	3.55 3.55					

Lot 7 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux Dep : 76 Commune : 258
 Références cadastrales de l'lot : ZE-0019 ZE-0020 ZE-0039

7	7.1	Culture		0.36	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,22 0,36 0,22	0,14 0,00 0,14	tiers tiers tiers	2		ZE 0039	
7	7.2	Culture		0.77	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,66 0,77 0,66	0,11 0,00 0,11	tiers tiers tiers	2		ZE 0019	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 7 (planche n°1)

Commune de Terres-de-caux Dep : 76 Commune : 258
 Références cadastrales de l'lot : ZE-0019 ZE-0020 ZE-0039

7	7.3	Culture		4.79	Fumier Fumier (15m) Lisier		4,43 4,46 4,43	0,36 0,33 0,36	tiers / Betoire Betoire tiers / Betoire	2		ZE 0020	
Total Lot 7							5.31	0.61					

Lot 11 (planche n°5)

Commune de La ceLangue Dep : 76 Commune : 169
 Références cadastrales de l'lot : OE-0186

11	11	Prairie		11.11	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,00 0,00 0,00	11,11 11,11 11,11	Note : 0 Note : 0 Note : 0	0			Réserve Naturelle Nationale et Natura 2000
Total Lot 11							0.00	11.11					

Lot 12 (planche n°3)

Commune de Épinay-sur-duclair Dep : 76 Commune : 237
 Références cadastrales de l'lot : ZA-0008 ZA-0022 ZA-0025 ZA-0091

12	12.1	Culture		2.03	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,51 1,90 1,51	0,52 0,13 0,52	tiers tiers tiers	2	2	ZA 0091	
12	12.2	Culture		11.96	Fumier Fumier (15m) Lisier		11,21 11,56 11,21	0,75 0,40 0,75	tiers / Betoire tiers / Betoire tiers / Betoire	2	2	ZA 0008	
12	12.3	Culture		6.00	Fumier Fumier (15m) Lisier		5,90 6,00 5,90	0,10 0,00 0,10	tiers / Betoire Betoire tiers / Betoire	2	2	ZA 0022	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Ilot	Parcelle	Ocup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. excise	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	--------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 12 (planche n°3)

Commune de Épinay-sur-duclair Dep : 76 Commune : 237
 Références cadastrales de l'Ilot : ZA-0008 ZA-0022 ZA-0025 ZA-0091

12	12.4	Culture		1.44	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,26 1,42 1,26	0,18 0,02 0,18	tiers tiers tiers	2	2	ZA 0025	
Total Ilot 12				21.43	Fumier Lisier		19.88 19.88	1.55 1.55					

Ilot 13 (planche n°3)

Commune de Épinay-sur-duclair Dep : 76 Commune : 237
 Références cadastrales de l'Ilot : ZB-0004 ZB-0021 ZB-0028 ZB-0044 ZB-0046

13	13.1	Prairie		1.95	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,52 1,94 1,52	0,43 0,01 0,43	tiers tiers tiers	2	2	ZB 0004	
13	13.2	Prairie		0.99	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,35 0,93 0,35	0,64 0,06 0,64	tiers tiers tiers	2	2	ZB 0028	
13	13.3	Prairie		0.36	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,22 0,36 0,22	0,14 0,00 0,14	tiers tiers tiers	2	2	ZB 0044	
13	13.4	Prairie		0.49	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,24 0,46 0,24	0,25 0,03 0,25	tiers tiers tiers	2	2	ZB 0021	
13	13.5	Prairie		0.20	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,09 0,18 0,09	0,11 0,02 0,11	tiers tiers tiers	2	2	ZB 0046	
Total Ilot 13				3.99	Fumier Lisier		2.42 2.42	1.57 1.57					

Ilot 14 (planche n°3)

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. de sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bê de Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 14 (planche n° 3)

Commune de Épinay-sur-duclair Dep : 76 Commune : 237
 Références cadastrales de l'lot : ZC-0006

14	14	Culture		8,77	Fumier Fumier (15m) Lisier		8,77 8,77 8,77	0,00 0,00 0,00		2	3		
Total lot 14				8,77	Fumier Lisier		8,77 8,77	0,00 0,00					

Lot 16 (planche n° 4)

Commune de Épinay-sur-duclair Dep : 76 Commune : 237
 Références cadastrales de l'lot : ZC-0009 ZC-0019 ZC-0023 ZC-0036 ZC-0038

16	16.1	Culture		5,76	Fumier Fumier (15m) Lisier		5,76 5,76 5,76	0,00 0,00 0,00		2	2	ZC 0009	
16	16.2	Pature		2,44	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,91 2,37 1,91	0,53 0,07 0,53	tiers tiers tiers	2	2	ZC 0036	
16	16.3	Pature		1,31	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,79 1,26 0,79	0,52 0,05 0,52	tiers tiers tiers	2	2	ZC 0038	
16	16.4	Culture		0,64	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,52 0,64 0,52	0,12 0,00 0,12	tiers tiers tiers	2	2	ZC 0038	
16	16.5	Culture		2,21	Fumier Fumier (15m) Lisier		2,21 2,21 2,21	0,00 0,00 0,00		2	2	ZC 0019	
16	16.6	Culture		2,19	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,91 2,19 1,91	0,28 0,00 0,28	tiers tiers tiers	2	2	ZC-0023	
Total lot 16				14,55	Fumier Lisier		13,10 13,10	1,45 1,45					

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Ilot	Parcelle	Occup. du sol.	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	----------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 17 (planche n°4)

Commune de Sainte-marguerite-sur-duclap : 76 Commune : 608
 Références cadastrales de l'Ilot : ZH-0003 ZH-0008 ZH-0245 ZH-0247

17	17.1	Culture		1.84	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,03 1,75 1,03	0,81 0,09 0,81	tiers tiers tiers	2	3	ZH 0247	
17	17.2	Culture		6.17	Fumier Fumier (15m) Lisier		6,17 6,17 6,17	0,00 0,00 0,00		2	3	ZH 0003	
17	17.3	Culture		10.52	Fumier Fumier (15m) Lisier		10,52 10,52 10,52	0,00 0,00 0,00		2	2	ZH 0008	
17	17.4	Culture		0.04	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,01 0,04 0,01	0,03 0,00 0,03	tiers tiers tiers	2	2	ZH 0245	
Total Ilot 17				18.57	Fumier Lisier		17,73 17,73	0,84 0,84					

Ilot 18 (planche n°4)

Commune de Sainte-marguerite-sur-duclap : 76 Commune : 608
 Références cadastrales de l'Ilot : ZH-0010

18	18	Culture		2.09	Fumier Fumier (15m) Lisier		2,09 2,09 2,09	0,00 0,00 0,00		2	5		
Total Ilot 18				2.09	Fumier Lisier		2,09 2,09	0,00 0,00					

Ilot 21 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'Ilot : ZA-0006 ZA-0034 ZD-0002 ZD-0003

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bé Hé	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	-------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 21 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier Dép : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'Ilot : ZA-0006 ZA-0034 ZD-0002 ZD-0003

21	21.1	Culture		2.35	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,97 2,30 1,97	0,38 0,05 0,38	tiers tiers tiers	2	1	ZA 0006	
21	21.2	Culture		0.35	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,17 0,35 0,17	0,18 0,00 0,18	tiers tiers tiers	2	2	ZA 0034	
21	21.3	Culture		15.12	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		14,10 14,56 14,10	1,02 0,56 1,02	tiers / point d'eau / Bétoire tiers / point d'eau / Bétoire tiers / point d'eau / Bétoire	1	2	ZD 0002	
21	21.4	Culture		1.15	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,84 1,11 0,84	0,31 0,04 0,31	tiers tiers tiers	2	3	ZD 0003	
Total Ilot 21				18.97	Fumier. Lisier		17.08	1.89					

Ilot 22 (planche n°2)

Commune de Parc-d'auxtot Dép : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'Ilot : ZD-0001
 Dép : 76 Commune : 494
 ZC-0006 ZC-0007 ZC-0008

22	22.1	Pature		5.99	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		4,36 4,40 4,36	1,63 1,59 1,63	tiers / Bétoire Bétoire tiers / Bétoire	2	4	ZC 0008	
22	22.2	Pature		1.51	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,15 1,15 1,15	0,36 0,36 0,36	Bétoire Bétoire Bétoire	1	7	ZC 0007	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 22 (planche n°2)

Commune de Parc-d'Anxiot
 Références cadastrales de l'lot :
 Dep : 76 Commune : 090
 ZD-0001
 Dep : 76 Commune : 494
 ZC-0006 ZC-0007 ZC-0008

22	22.3	Pature.		0.58	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,58 0,58 0,58	0,00 0,00 0,00		2	3	ZC 0006	
22	22.4	Pature		0.39	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,39 0,39 0,39	0,00 0,00 0,00		2	2	ZD 0001	
22	22.5	Culture		0.92	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,92 0,92 0,92	0,00 0,00 0,00		2	2	ZD 0001	
22	22.6	Culture		0.95	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,95 0,95 0,95	0,00 0,00 0,00		2	2	ZC 0006	
22	22.7	Culture		1.19	Fumier Fumier (15m) Lisier		1,19 1,19 1,19	0,00 0,00 0,00		1	6	ZC 0007	
Total Lot 22					11.53	Fumier Lisier	9.54 1.99	1.99 1.99					

Lot 23 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier
 Références cadastrales de l'lot :
 Dep : 76 Commune : 090
 ZD-0070 ZD-0073 ZD-0074 ZD-0258

23	23.1	Pature		1.05	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,00 0,00 0,00	1,05 1,05 1,05	Note : 0 Note : 0 Note : 0	0	2	ZD 0073	
23	23.2	Pature		0.32	Fumier Fumier (15m) Lisier		0,00 0,00 0,00	0,32 0,32 0,32	Note : 0 Note : 0 Note : 0	0	3	ZD 0074	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE.	Surf. exclue.	Raisons d'exclusions	Aptitude	P emi %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	------	---------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Lot 23 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier Dép : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'lot : ZD-0070 ZD-0073 ZD-0074 ZD-0258

23	23.3	Pature		0.13	Furnier Furnier (15m) Lisier		0,13 0,13 0,13	0,00 0,00 0,00		2	2	ZD 0258	
23	23.4	Pature		0.32	Furnier Furnier (15m) Lisier		0,23 0,32 0,23	0,09 0,00 0,09	tiers tiers tiers	2	2	ZD 0070	
23	23.5	Culture		0.72	Furnier Furnier (15m) Lisier		0,63 0,72 0,63	0,09 0,00 0,09	tiers tiers tiers	2	2	ZD 0258	
Total lot 23				2.54	Furnier Lisier		0.99 0.99	1.55 1.55					

Lot 24 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier Dép : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'lot : AA-0042 AA-0047

24	24.1	Pature		1.36	Furnier Furnier (15m) Lisier		0,00 0,00 0,00	1,36 1,36 1,36	Note : 0 Note : 0 Note : 0	0	2	AA 0047	
24	24.2	Pature		0.28	Furnier Furnier (15m) Lisier		0,00 0,00 0,00	0,28 0,28 0,28	Note : 0 Note : 0 Note : 0	0	2	AA 0042	
Total lot 24				1.64	Furnier Lisier		0.00 0.00	1.64 1.64					

Lot 25 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier Dép : 76 Commune : 090
 Références cadastrales de l'lot : ZD-0012 ZD-0013

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Ilot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde H/be	SPE	Surf. exclue	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
------	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	----------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Ilot 25 (planche n°2)

Commune de Beuzeville-la-grenier Dep : 76 Commune : 090
Références cadastrales de l'Ilot : ZD-0012 ZD-0013

25	25.1	Culture		7.24	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		6,22 6,68 6,22	1,02 0,56 1,02	tiers / Bétouire tiers / Bétouire tiers / Bétouire	2	4	ZD 0012	
25	25.2	Pature		0.60	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,49 0,49 0,49	0,11 0,11 0,11	Bétouire Bétouire Bétouire	1	5	ZD 0012	
25	25.3	Culture		1.66	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,35 1,40 1,35	0,31 0,26 0,31	tiers / Bétouire Bétouire tiers / Bétouire	2	5	ZD 0013	
Total Ilot 25				9.50	Fumier Lisier		8.06 8.06	1.44 1.44					

Ilot 161 (planche n°4)

Commune de Saint-paër Dep : 76 Commune : 237
Références cadastrales de l'Ilot : ZC-0008
Dep : 76 Commune : 631
ZA-0003 ZD-0042 ZD-0045

161	161.1	Culture		0.71	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,71 0,71 0,71	0,00 0,00 0,00		2	2	ZA 0003	
161	161.2	Culture		2.53	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		2,53 2,53 2,53	0,00 0,00 0,00		2	2	ZC 0008	
161	161.3	Culture		3.29	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		3,29 3,29 3,29	0,00 0,00 0,00		2	3	ZD 0045	
161	161.4	Culture		0.25	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		0,25 0,25 0,25	0,00 0,00 0,00		2	2	ZD 0042	

Exploitant : EARL FERME DES MURS

Lot	Parcelle	Occup. du sol	Type de sol	Surf.	Nature du produit	Bde Hbe	SPE	Surf. excise	Raisons d'exclusions	Aptitude	Pente %	Références cadastrales	Commentaires
-----	----------	---------------	-------------	-------	-------------------	---------	-----	--------------	----------------------	----------	---------	------------------------	--------------

Total Lot 161

6.78 Fumier Lisier
 6.78 0.00
 6.78 0.00

Lot 162 (planche n°4)

Commune de Épinay-sur-duclair
 Références cadastrales de l'lot :
 Dep : 76 Commune : 237
 ZC-0008 ZC-0008 ZC-0036 ZC-0036
 Dep : 76 Commune : 631
 ZD-0045

162 162.1		Culture		4.04	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		4,04 4,04 4,04	0,00 0,00 0,00		2	2	ZC 0009	
162 162.2		Culture		6.93	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		6,91 6,93 6,91	0,02 0,00 0,02	tiers	2	2	ZC 0008	
162 162.3		Culture		1.50	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,09 1,48 1,09	0,41 0,02 0,41	tiers	2	2	ZD 0045	
162 162.4		Culture		1.51	Fumier (15m) Fumier (15m) Lisier		1,11 1,51 1,11	0,40 0,00 0,40	tiers	2	2	ZC 0036	
Total Lot 162				13.98	Fumier Lisier		13,15 13,15	0,83 0,83					

Total Exploitant : EARL FERME DES MURS

228.11 hectares

Produit	épendable	exclu	Total
SPE Fumier	196.38	31.73	228.11
SPE Lisier	196.38	31.73	228.11

(détail)

Fumier (15m)	206.89	21.22
Fumier	196.38	31.73
Lisier	196.38	31.73